

LECONTACT

BULLETIN DU SYNDICAT UNIFOR-QUÉBEC



UNIFOR
Québec

Message du directeur québécois

Appel à l'action des membres!

Le syndicat Unifor ne fait pas qu'assurer un service de représentation dans les milieux de travail, il est aussi actif dans différentes campagnes portant sur divers enjeux. Il faut le rappeler, notre organisation a pour objectif d'agir dans les milieux de travail pour ses membres, mais aussi dans les communautés et dans la société en général. Lutter pour de bon emplois, assurer la présence du syndicat dans nos communautés, bâtir des liens solides avec d'autres organisations, mettre en place des campagnes avec d'autres groupes de la société et des affiliés, recruter de nouveaux membres, se battre pour les droits et libertés et faire de l'action politique à tous les paliers sont quelques-uns des objectifs que nous nous sommes donnés et nous y travaillons quotidiennement. Pour ce faire, nous avons besoin de l'aide des membres qui, par de petits gestes comme la signature de pétitions ou de cartes postales, peuvent faire une grande différence.

Ainsi, nous avons actuellement plusieurs campagnes en cours au sein d'Unifor mais aussi en appui à d'autres initiatives. Lors du conseil québécois d'Unifor tenu en mai dernier, les sections locales ont appuyé une recommandation afin d'encourager tous les membres d'Unifor à participer. C'est pourquoi, le présent numéro a été bâti afin de vous inciter à signer les diverses pétitions et à participer à l'envoi de courriels dans le cadre des nombreuses campagnes que nous vous présentons.



Un mot afin de remercier les déléguées et délégués du Conseil québécois qui ont appuyé ma réélection au poste de directeur québécois pour un mandat de trois ans.

Finalement, je tiens à souhaiter à toutes et à tous un très bel été, en espérant que vous pourrez profiter de bons moments en famille et entre amis.

Syndicalement,

Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor

PRINCIPAUX TITRES

- Campagne en santé et sécurité : Au Québec, chaque vie doit être prioritaire! < 2
- Le droit de négocier d'égal à égal; c'est fondamental < 2
- Campagne pour le salaire minimum à 15 \$ < 3
- Accord de partenariat transpacifique (PTP) < 3
- Le recrutement : l'affaire de tous < 3
- Nos groupes en conflit < 3
- Lancement de campagne : L'assurance-emploi, c'est pour tout le monde ! < 4
- Campagne sur les soins de santé < 4

[...] nous avons besoin de l'aide des membres qui, par de petits gestes comme la signature de pétitions ou de cartes postales peuvent faire une grande différence.

Renaud Gagné,
directeur québécois d'Unifor

Campagne en santé et sécurité :

Au Québec, chaque vie doit être prioritaire!

Nous avons mis beaucoup d'efforts dans cette campagne afin d'impliquer les affiliés, la FTQ et le conseil général de la FTQ dans ce projet. Nos efforts auront porté fruit puisque certains affiliés et la FTQ ont décidé d'emboîter le pas. Ce genre de collaboration doit être privilégié afin de maximiser l'impact de nos campagnes d'influence.

RAPPEL DE LA CAMPAGNE

En 1979, le Québec adoptait une loi sur la santé et sécurité au travail dont les dispositions légales prévoyaient d'excellents mécanismes de prévention des accidents et des maladies au travail.

Malheureusement la totalité des articles de la loi ne s'applique qu'à certains secteurs d'activités économiques. Ainsi, encore aujourd'hui, plus de 80% de travailleuses et travailleurs ne peuvent bénéficier de l'application de l'ensemble de la loi.

À l'origine, le gouvernement a divisé les secteurs d'activités économiques en six groupes prioritaires en tenant compte de l'ampleur des problèmes en santé et sécurité. Les deux premiers groupes ont graduellement été soumis à la totalité des dispositions de la loi. Tandis que le troisième groupe



n'a été soumis qu'à deux des quatre mécanismes de prévention. À la faveur d'un changement de gouvernement, en 1985, le processus de mise en application des autres groupes a été stoppé.

Ainsi, les mécanismes suivants s'appliquent aux secteurs I et II :

1. Comité paritaire de santé et sécurité
2. Représentant à la prévention
3. Programmes de santé
4. Programme de prévention

Pour le secteur III, seuls les programmes de santé et de prévention s'appliquent. Pourtant ce sont les mesures qui agissent au niveau de la prévention qui sont de loin les plus efficaces pour assurer des milieux de travail sécuritaires.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI, 35 ANS PLUS TARD?

La situation demeure la même avec le résultat que plus de 80 % des travailleuses et travailleurs québécois sont

exclus de l'application de certaines dispositions de la loi et discriminés sur la base du secteur économique dans lequel elles ou ils travaillent. C'est aberrant! D'autant plus que lors de l'adoption de cette loi, le Québec était à l'avant-garde en termes de prévention. Et maintenant qu'en est-il? Depuis, plusieurs pays, provinces et États nous devançant en la matière.

Il est temps d'offrir les mêmes protections à l'ensemble des travailleuses et travailleurs québécois! Signons la pétition! Visitez le www.chaqueviecompte.com pour tous les détails.

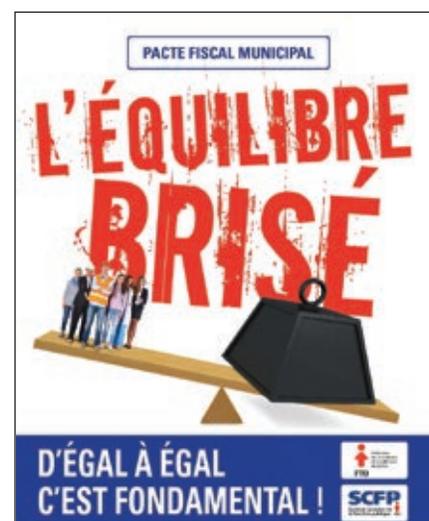
Précisons que nous siégeons au Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre (CCTM) qui est justement en train de faire la révision de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles* (LATMP). Nous devons produire un rapport de recommandations en vue du dépôt d'un projet de loi à l'automne 2016. Nous revoyons la gouvernance, le financement, la prévention et la réparation. Il est donc important de manifester notre point de vue.

Le droit de négocier d'égal à égal; c'est fondamental

La possibilité d'imposer des conditions de travail en octroyant le pouvoir de décret aux municipalités plane comme une épée de Damoclès sur le secteur municipal alors que le gouvernement Couillard demeure nébuleux sur ses réelles intentions.

C'est pourquoi il importe tant de faire la démonstration au gouvernement libéral que le mouvement syndical n'accepte pas qu'on s'attaque impunément à un

droit fondamental dans notre société; celui de négocier. Une campagne menée par nos collègues du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et de la FTQ qui a pour thème : « D'égal à égal, c'est fondamental ! » a été lancée. Un site Internet a été mis en place : www.egalegal.ca. Vous pouvez y signer une pétition en ligne et partager les publicités. Nous vous invitons à consulter le site et à diffuser son contenu.



Campagne pour le salaire minimum à 15 \$

Le 1^{er} mai dernier, à l'occasion de la Fête des travailleuses et travailleurs, la FTQ a lancé la campagne « Minimum 15 \$ » qui est directement inspirée de la campagne étasunienne « Fight for 15 \$ » qui a été gagnée dans quelques villes et États.

Nous avons mis un lien sur le site d'Unifor et vous trouverez aussi l'information sur le site de la FTQ. Rappelons que cette lutte a d'abord été initiée par des

syndicats et d'autres groupes de la société civile américaine qui se sont mobilisés pour promouvoir cette revendication. Le mouvement prend de l'ampleur et est en train de se dé-

ployer dans tout le Canada. Lors du dernier Conseil général de la FTQ, une résolution a été adoptée afin de promouvoir la cause au Québec.



Le recrutement : l'affaire de tous

Le recrutement est l'affaire de toutes et de tous et n'est pas qu'une simple question de faire adhérer de nouveaux membres, il faut voir au-delà.

Ultimement, le recrutement devrait être compris comme étant le meilleur rempart pour assurer une société juste et équitable. Recruter de nouveaux membres, c'est aussi le meilleur moyen d'assurer le rayonnement d'Unifor et des valeurs chères au mouvement syndical. C'est en discutant avec les gens autour de nous, en se donnant la peine de parler des avantages d'être syndiqué que nous aurons non seulement plus de membres, mais aussi un haut taux de syndicalisation, garant d'une société qui offre de meilleures protections sociales.



C'est pourquoi nous encourageons chacune et chacun des membres à agir comme des ambassadeurs en la matière. Ce ne doit pas être laissé uniquement à celles et ceux qui sont assignés au recrutement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au recrutementquebec@unifor.org.

Nos groupes en conflit

SECTION LOCALE 1209 - DELASTECK - 1^{er} AVRIL 2015

En raison d'une injonction qui limite le nombre de manifestants, vous devez communiquer avec Alexandre Marenger, le président de la section locale si vous désirez leur rendre visite au 819-913-8393.

Votre aide financière doit être postée à Éric Lajeunesse, secrétaire-trésorier de la section locale 1209 au 2040 rue Munro, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4K5

SECTION LOCALE 1044 - IPEX - 16 MAI 2016

Les membres de l'usine de Saint-Joseph-de-Beauce ont été mis en lock-out le 16 mai dernier.

Votre aide financière doit être postée à l'attention de l'unité d'Ipex à la section locale 1044, Unifor, 5000, boul. des Gradins, bur. 110, Québec (Québec), G2J 1N3.

Accord de partenariat transpacifique (PTP)

Unifor a mis en place une campagne nationale concernant l'Accord de partenariat transpacifique (PTP). Cette entente pourrait avoir des répercussions négatives sur l'emploi et certains secteurs économiques dont plusieurs où nos membres sont présents. Vous êtes donc conviés à participer à une première démarche en allant sur le site www.parlonsduptp.ca pour envoyer une lettre au comité permanent du commerce international et exprimer votre point de vue sur le PTP. Toutes les sections locales ont reçu un message type à envoyer, demandez à votre structure. Nous avons besoin de la participation du plus grand nombre possible des membres des sections locales d'Unifor. Et nous avons jusqu'au 30 juin pour le faire. À vos claviers!

À L'AGENDA

Forum social mondial

à Montréal, du 9 au 13 août

Défilé de la Fierté

à Montréal, dimanche 14 août

Congrès statutaire d'Unifor

à Ottawa, du 22 au 25 août

Conseil québécois d'Unifor

à Montréal, du 25 au 27 novembre

Congrès FTQ - Montréal

à Montréal, du 28 nov. au 2 déc.

Campagne sur les soins de santé

Sous le règne des conservateurs, le gouvernement fédéral a cessé de se préoccuper du régime de santé public et a même mis fin à l'Accord de santé avec les provinces et les territoires. Il a aussi revu le mécanisme de financement du régime de telle manière que des dizaines de milliards auraient été soutirés du financement. Bien que les Libéraux aient pris le pouvoir, notre régime de santé public est sous pression alors que les provinces manquent d'argent. C'est pourquoi Unifor a mis en place une campagne d'envoi de cartes postales afin de demander un réinvestissement dans le système public. Rendez-vous sur le site www.uniforquebec.org.

Renforcer le système public de soins de santé. C'est le moment.

Lancement de campagne :

L'assurance-emploi, c'est pour tout le monde !

Tout récemment, les partenaires de la Coalition des Sans-Chemise, dont Unifor fait partie via la FTQ, ont fait le lancement d'une campagne de signature de cartes postales en vue de faire pression sur le gouvernement fédéral sur la nécessité de revoir le régime d'assurance-emploi. Évidemment, si nous nous sommes réjouis de plusieurs modifications faites au régime suite à la prise de pouvoir des Libéraux, l'assurance-emploi a tellement été amputée au cours des dernières années que du travail supplémentaire est encore à faire.

Les partenaires de cette coalition ont notamment fait référence à ces problématiques :

- le « trou noir » (fin des prestations avant la reprise de l'emploi) qui affecte plus de 15 000 travailleuses et travailleurs saisonniers, vivant principalement dans l'est du Canada ;
- le relèvement des prestations maladie pour les personnes aux prises avec une maladie grave ;
- l'amélioration des conditions générales d'admissibilité pour les gens à temps partiel ;
- s'assurer que les cotisations à l'assurance-emploi ne servent qu'à financer ce programme ;



- un meilleur accès aux tribunaux administratifs.

Vous trouverez plus d'information et un lien pour signer la carte postale en ligne sur le site Internet sanschemise.org.

Le débat sur le fond, à savoir si le refus du retour progressif constitue une discrimination et de ce fait, un acte de représailles interdit par la loi, se fera en février prochain. La cause sera entendue par le même juge administratif qui a tranché l'objection préliminaire. Les commentaires émis dans la décision sur la recevabilité de la plainte, notamment quant à la définition du handicap (y incluant le handicap temporaire), nous portent à croire que la décision sur le fond ira dans le même sens. C'est un dossier que nous suivrons de près.

POUR TOUT SAVOIR, SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!

 facebook.com/UniforQuebec |  twitter.com/uniforquebec

LE CONTACT, UNE PUBLICATION DU SYNDICAT UNIFOR

Unifor-Québec représente près de 55 000 membres dans plus d'une vingtaine de secteurs d'activités.

565, boul. Crémazie Est, bureau 10100

Montréal (Québec) H2M 2W1

Téléphone : 514 389-9223/1 800 361-0483

Télécopieur : 514 389-4450

infoquebec@unifor.org | uniforquebec.org

Rédactrice en chef : Marie-Andrée L'Heureux

Révision des textes :

Charles Rivest et Maxime Ouimet

Conception graphique :

Maude Guilbault (Promotions Universelles)

Tirage : 23 000

Imprimé par les membres de la section locale 145 de l'Atelier Québécois Offset sur du papier fabriqué par les membres des sections locales 174 et 1207 des Entreprises Rolland.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2016